

LA
DÉFENSE
DES
DROITS
DE
L'HOMME

LES DÉCHETS DE LA MORT, PLAIDOYER POUR LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN

Lassiney CAMARA

Abidjan
Côte d'Ivoire



Vomissements, diarrhées, saignements,
douleurs abdominales, douleurs thoraciques, douleurs
respiratoires,
troubles cutanés, troubles de la vision, troubles de l'odorat,
vertiges, convulsions, fausses couches, naissances
prématurées, avortements,
coma et mort !

La baie lagunaire, tout le milieu aquatique, pollués.
Des dizaines de milliers de poissons, d'animaux
domestiques, de têtes de bétail, morts, empoisonnés.
Les cultures maraîchères, les cultures vivrières, conta-
minées et détruites !

Des populations déplacées !
Des familles entières séparées !
Un nombre indéterminé d'entreprises fermées !
Dix à vingt pour cent de la population contrainte à l'arrêt
de leurs activités professionnelles et privée de ressources !
Cinq mille consultations médicales chaque jour, 13 000
malades hospitalisés et en fin de compte une centaine de
morts !

Aujourd'hui, quelques mois après le passage du
« PROBO KOALA », Abidjan, capitale économique de la
Côte d'Ivoire, a les traits d'une ville ravagée et laminée.

Que s'est-il donc passé pour que ces populations
d'Afrique de l'Ouest, par ailleurs frappées par la guerre
civile depuis 4 longues années, se réveillent en plein
cauchemar, victimes d'atteintes aussi variables qu'inqua-
lifiables à tous leurs droits, même les plus élémentaires ?

Le 9 juillet 2006, la marine marchande du Sénégal informe
son homologue ivoirien de la présence dans ses eaux
territoriales d'un dangereux navire qu'elle venait de refouler.

Le 17 août 2006, Monsieur Jorge Marrero, pour le compte de la société TRAFIGURA BEHEER affréteur du navire et propriétaire de sa cargaison, contacte le Capitaine N'Zi Kablan de la Société PUMA ENERGY à Abidjan.

Il lui fait part de sa recherche sur la place d'Abidjan d'une entreprise capable de traiter des résidus de produits pétroliers dans les cales du navire et procéder à la vidange de celles-ci.

La société PUMA ENERGY transmet cette requête à la société WAIBS, qui à son tour désigna la société TOMMY rapidement constituée pour les besoins de la cause et bénéficiaire d'un agrément ministériel, en vue de la vidange, l'entretien et le soutage des navires.

Le lendemain, 18 août 2006, le « PROBO KOALA », cet instrument de mort sur les côtes ouest africaines, fit son entrée dans le port d'Abidjan recelant le poison dans ses entrailles.

Ce même jour – vers minuit - à l'heure du crime, le « PROBO KOALA » déversera dans des camions citernes, propriétés de particuliers abidjanais, plus de 528 m³ de substances toxiques avérées, mais présentées pour les besoins de la cause comme de simples résidus de produits pétroliers.

Dix-sept camions citernes seront chargés cette seule nuit et dirigés sur la décharge publique d'Akouédo, dans le quartier de la Riviera, au cœur de populations innocentes plongées dans un juste sommeil.

Conformément aux consignes reçues et sous escorte policière, le démon sera donc lâché cette même nuit, dans ce quartier résidentiel, dans cette décharge à ciel ouvert, expressément ouverte cette nuit, afin que la mort y soit essaimée.

Brutalement arrachés à leur sommeil par les effluves pestilentiels, de nombreux Abidjanais, paniqués, ont immédiatement alerté les pompiers de la ville.

Rien n'y fit !

Il n'y avait pas de quoi s'alarmer, avait-on dit.

Monsieur le Gouverneur du District d'Abidjan, quelques jours plutôt, avait prévenu de la tenue d'une campagne d'éradication des moustiques, dans tout le District, avec pour corollaire des senteurs difficilement supportables.

Les inquiétudes furent ainsi balayées et les méfiances endormies.

Cependant, Abidjan se réveillera avec une gueule de bois, enveloppée d'une puanteur irrespirable et nauséabonde.

Le ballet criminel continuera et cette danse macabre sera réitérée chaque soir, jusqu'au 23 août 2006, de minuit à 4 heures du matin aux 4 coins de la ville.

L'hécatombe fut immédiate, avec son cortège de victimes innocentes.

Ce crime prémédité et diabolique viendra endeuiller des populations.

Le « PROBO KOALA » inondait lentement et sûrement la ville de son venin.

Un crime bien organisé !

Les produits étaient déversés en plein air, à ciel ouvert, aux portes des populations, sur différents sites dans tout Abidjan. La ville avait été ainsi quadrillée, donnant la triste

impression que l'on avait décidé de décimer et anéantir toutes espèces vivantes dans la région.

Et ces victimes entêtées, qui n'entendaient pas se laisser mourir tranquillement !

Et la grogne des populations qui montait !

Les criminels conseillent alors aux transporteurs de verser du « Grésil » - un autre produit chimique - sur les matières déversées, afin d'en atténuer les odeurs.

De la sorte, ces personnes ne devraient plus se plaindre et mourraient dans le silence, sans bruit, sans le moindre cri, même pas un râle de douleur.

Qu'importe, en tout état de cause le « PROBO KOALA » s'était déjà vidé de tout son poison. Ainsi qu'il était venu à Abidjan, il avait tranquillement repris la mer.

Plus d'une semaine après le début de la tragédie, les autorités ivoiriennes affichaient un silence de mort, dans tous les sens du terme.

Le mal entré dans la ville s'y était pourtant installé, au vu et au su de tous, à la porte de tous et de chacun. Et aucune intervention publique, aucune mesure conservatoire, ni pour comprendre ce qui s'était passé, ni pour déterminer la nature réelle des substances semant le malheur.

Rien, même pas pour en limiter les effets destructeurs, encore moins pour apporter une quelconque assistance aux populations dans le désarroi.

La nature humaine a ceci de formidable qu'à chaque atteinte à son existence ou à sa tranquillité, elle est capable

de réactions aussi admirables que formidables même si celles-ci paraissent désespérées.

Conformément à cette vérité éternelle, les populations abidjanaises étaient bien déterminées à survivre.

Dès la deuxième semaine de l'empoisonnement de la ville, les habitants d'Akouédo barricadèrent d'abord l'entrée de leur quartier.

Gourdins à l'épaule, de jeunes volontaires aux torses nus – debout sur les barricades tel Gavroche - les visages fermés, badigeonnés au charbon - les fronts ceints d'écharpes rouges et les yeux tout autant rouges, interdirent l'accès du quartier à quiconque.

Cette armée de fortune délivra les Abidjanais de leur torpeur comme de leur peur. Les langues se délièrent alors et tous commencèrent à comprendre que la mort avait été lâchée dans la ville, à leur trousses, par des ennemis sans visage et avec la complicité du gardien de la chose publique : l'État.

Ils se rappelaient alors que depuis le 19 août 2006, nombre d'entre eux avaient ressenti des maux aussi variés qu'inquiétants, aussi inexplicables que soudains.

Et Monsieur Zeriko de se lamenter dans les colonnes d'un journal de la place : « *Le dimanche 20 août, j'ai ressenti des douleurs abdominales, des brûlures à la gorge, des nausées et des ballonnements de ventre. Et quand je rotais, ça sentait du pourri, je me suis donc rendu au centre de santé communautaire du quartier où le médecin consultant m'a remis une liste de médicaments que j'ai payés. Je n'ai pas encore repris le service.* »

Et Madame Zahiri d'expliquer en ces termes : « *J'ai ressenti des malaises le dimanche 26 août dernier et je me suis rendue le lendemain matin vers 7 heures au CHU de Cocody. Nous étions environ 67 personnes à être au 7^e étage, précisément au service ORL. Nous avons attendu jusqu'à 16 heures. C'est finalement sous nos pressions que les médecins ont fini par nous remettre des ordonnances (...) je ressens toujours des douleurs à la gorge et j'ai des troubles de vision...* »

Que penser, que dire face aux propos de cette dame qui, impuissante, avoue : « *J'étais incapable de faire face à mes ordonnances et à celles de mon fils. J'ai donc privilégié ce dernier car il était très enrhumé, vomissait et avait des difficultés respiratoires...* » ?

Que faire, face à cette autre dame plaintive : « *Je ressens des brûlures au niveau de ma gorge. J'ai pensé à des plaies, à une angine. Mais après avoir raclé la gorge, j'ai craché du sang (...) aujourd'hui, je souffre de violents maux de tête qui tardent à disparaître...* » ?

Comme anesthésiés par effet de surprise, les Abidjanais restaient interdits face à un ennemi nouveau, alors même qu'ils sont déjà malades d'une guerre civile larvée qui n'en finit pas.

À l'image du dard mortel, surgi du ventre du « PROBO KOALA », les comités d'autodéfense se sont aussitôt répandus dans la ville d'Abidjan.

Dans un geste de survie, les victimes actives entreprirent d'associer à leurs actions celles qui étaient restées passives. Elles empêchèrent ainsi tous d'exercer une quelconque activité, ainsi qu'il en avait été d'elles-mêmes depuis l'inoculation du poison dans les artères de la ville.

Toutes les grandes voies de sortie des quartiers résidentiels vers les quartiers d'affaires furent bouclées. Accoutumées à voir les différentes forces armées et milices faire de même, les populations n'en avaient été que mieux instruites.

Abidjan fut alors paralysé !

Et la réaction depuis longtemps attendue des autorités publiques arriva enfin !

On ne trouva pas mieux que de démissionner toute l'équipe gouvernementale.

Il fut ensuite question de sanctionner les coupables.

On emprisonna le menu fretin, les faire-valoir, les boucs émissaires, tous sauf les véritables responsables, tous, sauf les véritables coupables.

Et un show télévisé fut organisé, pompeusement baptisé débats parlementaires, au cours duquel des personnalités vinrent faire de la rhétorique et d'autres de l'humour, afin de démontrer à quel point les Droits de l'Homme devaient être prioritaires.

Bien plus tard, il fut jugé opportun de déterminer la nature des produits en cause, il fut décidé de prendre en charge les victimes des irradiations toxiques.

Ce n'est que bien après que l'on se décida à prendre des mesures conservatoires contre le monstre toujours tapi dans l'ombre, continuant à dévorer les filles et fils de la nation.

Puis, les pouvoirs publics tenteront d'appivoiser et de maîtriser la bête toujours en furie, et alors l'on fera appel à des personnes plus soucieuses des droits humains.

Cependant, il était déjà trop tard, la messe était dite et la population profondément meurtrie dans ses droits avait souffert dans sa chair !

Et nous ?

Vous et moi ?

Que faisons-nous ?

Nous, spectateurs indolents de tant de cruauté !

Qu'aurions-nous dû faire ?

Que pouvons-nous faire à présent ?

Au moment où la communauté internationale prend enfin conscience de son devoir de préserver la terre de nos folies meurtrières, certains s'octroient le droit de choisir une capitale africaine pour poubelle.

Sous nos regards impassibles, toute une population a été livrée à des marchands de la mort par ceux qui étaient chargés de la protéger.

Il a été sciemment attenté à tous leurs droits humains, des plus élémentaires aux plus fondamentaux !

Leur droit à un environnement sain a été bafoué, leur droit à la santé a été violé, leur droit à l'habitat a été anéanti, leur droit à une activité économique a été supprimé et, suprême injustice, la vie a été arrachée à plusieurs d'entre eux.

Ceci est inadmissible !

Nous ne pouvons l'accepter !

C'est pourtant à l'effet de prévenir pareil crime contre l'humanité que les nations civilisées se sont réunies le 22 mars 1989 à Bâle en Suisse.

À cette occasion, l'article 4 de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la Convention de Bâle a solennellement interdit toute exportation de déchets dangereux à destination des États ou groupes d'États parties à la Convention, particulièrement à destination des pays en développement, surtout s'il existe des raisons de croire que les déchets en question n'y seront pas gérés selon des méthodes écologiquement rationnelles.

Cette interdiction d'exporter sur les territoires africains des produits dangereux et toxiques dont le traitement ne peut y être effectué, a été réitérée par les États africains le 30 janvier 1991 à la Convention de Bamako.

Le Protocole de Montréal, la Convention de Stockholm, le Protocole de Carthagène, la Convention de Nairobi, la Déclaration de Rio, le Protocole de Kyoto, autant d'instruments adoptés par la communauté internationale, afin de préserver l'Humanité contre l'appétit criminel de certains d'entre nous.

Oui, parce que c'est de cela qu'il s'agit !

Il ne s'agit pas de la Côte d'Ivoire, il ne s'agit pas de l'Afrique, il s'agit de l'Humanité. Tous crimes commis contre l'environnement à une si grande échelle est un crime contre l'Humanité, le seul bien que nous ayons en commun.

Oui, un crime contre l'Humanité parce que mettant en péril notre survie à tous !

C'est bien ce qu'affirme l'astrophysicien Hubert Reeves dans son ouvrage justement intitulé « Mal de Terre », paru en 2003 aux éditions du Seuil : « *Nous vivons des bouleversements dont les effets risquent d'être comparables à ceux qui conduisirent aux changements d'ères géolo-*

giques. Les scientifiques donnent souvent le nom de « sixième extinction » à la crise contemporaine. »

Oui, il s'agit d'extinction, pas n'importe laquelle, celle de la race humaine !

Le rapport 2001 de l'IPCC, une commission des Nations unies chargée d'étudier les changements climatiques, affirme que, de toute évidence, le réchauffement climatique de ces cinquante dernières années est dû à l'activité de l'homme.

Si vous n'êtes toujours pas convaincus que la pollution de l'environnement avec pour corollaire l'empoisonnement des populations qui y vivent est une des formes les plus abominables de violation des Droits de l'Homme, alors prêtez attention aux faits et analyses suivants :

- D'ici la fin du XXI^e siècle, la température globale moyenne sur terre connaîtra une hausse de 1,4 à 5,8 degrés Celsius. À titre d'illustration, lors de la dernière glaciation avec 5 degrés Celsius en moins, le niveau de la mer avait baissé de 170 mètres environ et l'on passait à pied de France en Angleterre tandis que le Canada et l'Europe du Nord étaient tout recouverts de glaciers.

- Le nombre annuel d'inondations et de cyclones a quintuplé entre 1950 et aujourd'hui, et est passé de 20 dans les années 1950, à 90 dans les années 1990.

- Depuis 1860, année à compter de laquelle les relevés de températures ont existé, les neuf années les plus chaudes ont été enregistrées après 1990.

À l'évidence, la pollution de notre environnement équivaut au pire des crimes contre l'humanité. C'est pourquoi, conscientes de ce fait, quelques nations comme la France ont très tôt adopté une Charte de l'environnement ayant valeur constitutionnelle à l'égal des droits humains traditionnels.

L'article premier de cette Charte dispose ainsi que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Ce droit n'a pas été reconnu aux populations d'Abidjan et les coupables courent toujours...

Je pense en toute humilité que c'est la première fois que de telles activités liberticides sont commises depuis le bombardement à l'arme chimique - en Irak - des populations kurdes par Saddam Hussein.

Oui, parce que ce qui se passe à Abidjan n'est rien d'autre qu'un empoisonnement à l'arme chimique, prémédité et insidieusement réalisé.

Or Saddam Hussein, lui, est en train de payer pour ses crimes, alors, je ne m'explique pas l'impunité actuelle des auteurs des abominations d'Abidjan.

Ces assassins doivent être recherchés, appréhendés et jugés. Le sang des victimes innocentes réclame justice.

Nous le leur devons ! Nous le devons à nous-mêmes, nous le devons aux générations futures, afin que plus jamais cela ne soit !

Il nous faut réagir face à cette monstruosité.

Tel est notre devoir à tous !

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, vous qui m'écoutez, entendez-moi.

Je ne veux, je ne peux désespérer de l'homme et me résoudre à sa fin.

En ne réagissant pas, non seulement nous cautionnerons ces actes odieux et crapuleux, pire nous les encouragerons contre l'avenir de l'Humanité.

Serions-nous donc comme ces prédateurs qui ôtent le pain de la bouche de leurs semblables, ruinent leur santé et en définitive dérobent impunément leur âme ?

Serions-nous semblables à ces tortionnaires qui chassent de leurs habitats avec brutalité et fracas des familles entières, divisent celles-ci et les maintiennent séparées avec pour seule excuse – s'il en est – l'appât du gain ?

Oserions-nous nous associer à ces attitudes destructrices et irresponsables en ne les dénonçant pas, en ne les condamnant pas, en ne les réprimant pas, en ne les combattant pas, en ne les sanctionnant pas avec la plus grande sévérité ?

Sommes-nous capables de cautionner de tels crimes ?

Je ne peux l'admettre !

C'est pourquoi j'ai essayé avec des mots simples de vérités, de vous sensibiliser à la tragédie qui s'est jouée à Abidjan en Côte d'Ivoire, à 5 000 kilomètres d'ici.

Là où plusieurs centaines de nos semblables - certes anonymes - mais tout aussi semblables à nous, ont trouvé la mort sans pour autant que les coupables n'aient été inquiétés.

C'était le 18 août 2006 !

Et des Abidjanais se meurent aujourd'hui encore à petit feu, dans le secret de leur misère, dans le silence de leur

fragilité, sans arme ni défense, dans la colère rentrée de l'impuissance !

Je crois en l'Homme,
je crois en vous,
je crois en nous !

En vous prenant à témoin aujourd'hui, devant l'Histoire, devant les Hommes,
Je crois avoir fait ma part !

Je vous exhorte à faire la vôtre, parce qu'il est aujourd'hui évident que la garantie des Droits de l'Homme dans le présent et dans l'avenir n'est réalisable que si l'humanité trouve la voie conduisant à la sauvegarde de son environnement.

Il faut agir parce que ce millénaire sera écologique ou ne sera pas.

Lassiney CAMARA